

## MScF (Finance) - 120 crédits - Coursus à temps partiel

Conformément à la Directive 3.12 de la Direction en matière d'études à temps partiel (50%) pour les Maîtrises universitaires, le cursus d'un étudiant inscrit à temps partiel est le même que celui d'un étudiant inscrit à temps plein. Les délais d'études sont cependant aménagés de manière à permettre de réaliser les études en 10 semestres au maximum. Pour le reste, le Règlement d'études du programme s'applique

Chaque cours est semestriel. Les étudiants suivent les cours dans la ou l'une des zones grises correspondantes

Une certaine flexibilité est accordée dans le choix du semestre

Semestres impairs = automne, semestres pairs = printemps

NB. La liste des cours est sujette à changement

Cursus à temps plein	Crédits	Cursus à temps partiel							
		Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4	Semestre 5	Semestre 6	Semestre 7	Semestre 8
<b>Module 1 - Semestre 4.1</b>									
<b>Série de 30 crédits obligatoires</b>									
Corporate Finance	6								
Datascience for Finance	6								
Financial Accounting	6								
Investments	6								
Maths for Econ and Fin	6								
<b>Module 2 - Semestre 4.2</b>									
<b>cours oblig. pour tous</b>									
Derivatives	6								
Fixed Income & Credit	6								
<b>Module 2 - cours optionnels - 4.2</b>									
Asset & Liability Mgt for Banks	3								
Asset Pricing/LT Portfolio Mgt	6								
Droit bancaire	6								
Droit des marchés financiers	3								
International Strategy	6								
Real Estate Investments	3								
Simulation Methods in Finance and Insurance	3								
<b>Module 2 - Semestre 5.1</b>									
<b>cours oblig. pour tous</b>									
Finance Ethics	3								
Topics in Finance	3								
<b>Module 2 - cours optionnels - 5.1</b>									
Bank, Accounting and Reporting - <b>to be confirmed</b>	6								
Optimization Methods in Mgt	6								
Unethical Decision Making - Basics	3								
Unethical Decision Making - Adv.	3								
Any compulsory courses in other tracks	4.2								
Any compulsory courses in other tracks	5.1								
<b>Module 3 - Orientations - 4.2</b>									
<b>Asset and Risk Mgt - cours oblig.</b>									
Empirical Methods in Fin	6								
Quantitative Asset and Risk Management	6								
<b>Corporate Finance - cours oblig.</b>									
Financial Institutions	3								
Fin. Reporting and Corp. Govern.	3								
Valuation	6								
<b>Fin Tech - cours oblig.</b>									
Advanced Data Analysis	6								
Programmin	6								

<b>Module 3 - Orientations - 5.1</b>									
<b>Asset and Risk Mgt - cours oblig.</b>									
ALM: Insurance and Pension Funds									
Alternative Investments									
Quantit. Asset and Risk Mgt II									
<b>Corporate Finance - cours oblig.</b>									
Market Microstructure	3								
<b>2 courses to be chosen below:</b>									
CFA Challenge	3								
Mergers, Acquisitions, and Corporate Restructurings	6								
Private Equity & Venture Capital	6								
<b>Fin Tech - cours oblig.</b>									
Blockchain and Distributed Ledgers	3								
Entrepreneurship & Strategy	6								
Private Equity & Venture Capital	6								
<b>Semestre 4</b>									
Mémoire (acad. ou stage)	30								

Le mémoire ne peut être déposé et défendu avant d'avoir réussi 90 crédits de cours. Il peut toutefois être entrepris plus tôt et défendu ultérieurement.

L'étudiant doit avoir réussi au moins 60 crédits, parmi lesquels tous les cours obligatoires offerts aux semestres 1 et 2 à temps plein, avant de pouvoir entreprendre les cours du semestre 3 (Règlement). A moins de modifications du Règlement, les cours du semestre 3 à temps plein doivent donc être reportés aux semestres 5 et 7 à temps partiel.

**Règlement d'études:** La série obligatoire du 1er semestre (temps plein) est répartie sur les semestres 1 et 3 à temps partiel. Les cours obligatoires du 2ème semestre (temps plein) sont répartis sur les semestres 2 et 4 à temps partiel. La disposition de l'art. 12.4 prévoyant que l'inscription aux examens du 3ème semestre et suivants (temps plein) n'est possible que si l'étudiant a préalablement satisfait aux exigences de réussite de la série et des autres cours obligatoires des 1er et 2ème semestres, doit se comprendre comme suit pour les étudiants à temps partiel. L'inscription aux examens du 5ème semestre et suivants n'est possible que si l'étudiant a préalablement satisfait aux exigences de réussite de la série et des autres cours obligatoires portant sur les semestres 1 à 4.